

**PRESENTS** : MM(es) Alain SOUVRAIN, Sébastien BIETT, Anne CHESNESEC, Michel DUFOUR, Raphaël GUILLOT, Philippe HUE, Laurent LAROCHE, Myriam LELONG, Baptiste MALLANGEAU, Anne PRIGENT, Jean-Pierre REBOURS, Virginie RENOU, Evelyne SERREAU ;

Anne CHESNESEC a été nommée secrétaire.

**D 31-2020 Approbation du compte de gestion du budget principal 2019** voté à l'unanimité

**D 32-2020 Vote du compte administratif du budget principal 2019** - voté à l'unanimité

Section	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat 2019	Résultat 2018	Résultat cumulé
Fonctionnement	493 039.24 €	329 931.71 €	+ 163 107.53 €	+ 161 177.44 €	+ 324 884.97 €
Investissement	96 146.20 €	150 654.83 €	- 54 508.63 €	- 34 687.04 €	- 89 195.67 €

*Soit un résultat global excédentaire de 235 689.30 €*

**D 33-2020 Approbation du compte de gestion du budget annexe assainissement 2019** voté à l'unanimité

**D 34-2020 Vote du compte administratif du budget annexe assainissement 2019** - voté à l'unanimité

Section	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat 2019	Résultat 2018	Résultat cumulé
Fonctionnement	37 613.08 €	60 362.37 €	- 22 749.29 €	24 441.79 €	1 692.50 €
Investissement	17 260.97 €	10 989.16 €	6 271.81 €	34 400.17 €	40 671.98 €

*Soit un résultat global excédentaire de 42 364.48 €*

**D 35-2020 Approbation du compte de gestion du budget du CCAS 2019** voté à l'unanimité

**D 36-2020 Vote du compte administratif du budget du CCAS 2019** - voté à l'unanimité

Par délibérations concordantes du CCAS (en date du 3 avril 2019) et du Conseil Municipal (en date du 28 novembre 2019) il a été décidé de dissoudre le CCAS avec effet au 31/12/2019 et de transférer l'action sociale à la commune.

Le résultat de l'exercice 2019 sera donc intégré au budget principal communal 2020.

Section	Recettes 2019	Dépenses 2019	Résultat 2019	Résultat 2018	Résultat cumulé
Fonctionnement	353.85 €	1 127.53 €	- 773.68 €	+ 186.38 €	- 587.30 €

**D 37-2020 Affectation des résultats des trois budgets au BP2020 du budget principal** - voté à l'unanimité

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal au compte 1068 à hauteur de 202 024.54 € pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser,

Le solde, soit +122 860.43 € sera repris en recettes de fonctionnement 2020 au compte 002 et cumulé à l'excédent du budget assainissement soit + 1 692.50 € ainsi qu'au déficit du Budget du CCAS soit - 587.30€ : d'où une reprise globale au compte R002 de 123 965.63 €.

Le déficit d'investissement du budget principal, de - 89 195.67 € sera cumulé à l'excédent du Budget annexe Assainissement soit + 40 671.98 € et que le cumul de - 48 523.69 € sera repris en dépenses au compte D001 du BP 2020.

**D 38-2020 Vote du Budget Primitif 2020** - voté à l'unanimité

Le budget communal s'équilibre, en recettes et en dépenses à :

539 552.63 € pour la section de fonctionnement et à 362 156.67 € pour la section d'investissement.

**D 39-2020 Vote des taxes locales 2020** - voté à l'unanimité

Maintien pour 2020, le taux des taxes foncières locales, à savoir :

Taxe / Foncier non bâti 45,62 % Taxe / Foncier bâti 18,17 %

Pour mémoire, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé en 2020 à hauteur du taux de 2019, soit 12.19 %.

Le produit fiscal attendu est de 144 152 €.

**D 40-2020****Tarifs du service CANTINE au 1er septembre 2020 - voté à l'unanimité**

Après avoir pris connaissance du bilan de fonctionnement de la cantine scolaire, des nouvelles modalités d'approvisionnement plus coûteuses (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...), des revendications des parents d'élèves auxquelles les élus ont répondu favorablement (d'avantage de fruits et de fromages, de produits faits « maison »), les élus décident d'augmenter les tarifs des repas servis à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 et de réduire la participation demandée pour les P.A.I. (repas fournis par les familles mais réchauffés et servis par les agents) comme suit :

SCOLAIRES INSCRITS	TARIFS 2019/2020	TARIFS 2020/2021
Coulommiers-la-Tour	3,55 €	3,65 €
Hors commune	4,10 €	4,20 €
REPAS OCCASIONNELS		
Coulommiers-la-Tour	3,80 €	3,90 €
Hors commune	4,20 €	4,30 €
P.A.I.	2,00 €	1,00 €

**D 41-2020****Tarif de l'accueil périscolaire-garderie au 1er septembre 2020 - voté à l'unanimité**

Augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

Coulommiers la Tour	
Tarif de la vacation (matin ou soir)	2.00 €
Hors Commune	
Tarif de la vacation (matin ou soir)	2.00 €
PENALITE FORFAITAIRE POUR RETARD 15.00 € (dépassement après 18h)	

Si la somme à recouvrer mensuellement est inférieure à 5,00€, il sera appliqué un minimum forfaitaire de 5,00€.

**D 42-2020****Locations de la Salle des Fêtes****Remboursement des acomptes suite aux annulations pendant la période de crise sanitaire- voté à l'unanimité**

Pendant la période de crise sanitaire due au COVID19, la salle des fêtes était fermée. Les locations pendant cette période ont été soit reportées, soit annulées. Les annulations des contrats de location pendant la période de crise sanitaire donneront lieu à remboursement, aux intéressés, des acomptes déjà versés.

**D 43-2020****Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique**

Après avoir pris connaissance du montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'Ecole Publique tel qu'il figure sur l'état joint, à savoir 30 403.50 € en 2019, et du nombre d'enfants scolarisés, soit 37, à la rentrée scolaire 2019/2020, Conformément aux dispositions de la loi de juillet 1983 portant sur la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes, les élus fixent à **821.72 €** le montant de la participation pour chaque élève scolarisé à la rentrée scolaire 2019/2020. - voté à l'unanimité

**D 44-2020****Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Jean-Baptiste - voté à l'unanimité**

Sur la base du montant des dépenses de fonctionnement relatives aux classes primaires de l'école publique de Coulommiers-la-Tour, à savoir 30 403.50 € pour 37 élèves scolarisés à la rentrée scolaire 2019/2020, les élus fixent à 821.72 € le montant de la participation pour chaque élève domiciliée à Coulommiers-la-Tour et scolarisé à l'école privée Saint-Jean-Baptiste, à la rentrée scolaire 2019-2020 (soit 13 969.18 €, participation pour 17 enfants).

**D 45-2020****Approbation du rapport de la CLECT du 31/01/2020 - voté à l'unanimité****D 46-2020****Renouvellement de la CCID Commission Communale des Impôts Directs  
Proposition d'une liste de noms en vue de la désignation de commissaires**

Le conseil municipal dresse ainsi qu'il suit la liste des vingt-quatre noms parmi lesquels seront choisis les 6 commissaires titulaires d'une part, et les 6 commissaires suppléants d'autre part qui siègeront à la commission communale des impôts directs, outre Monsieur le Maire, Président :

RENOU VIRGINIE	LATRON DENIS	LAROCHE LAURENT	BOUGUEREAU ALAIN
REBOURS JEAN-PIERRE	RIVIERE PASCAL	LELONG MYRIAM	SEINTIER MARYLENE
GUILLOT RAPHAEL	DHUIT MICKAEL	PRIGENT ANNE	THESSIER GUY
CHESNESEC ANNE	DUFOUR CLAUDINE	MALLANGEAU BAPTISTE	GIRODON ANDREE
DUFOUR MICHEL	MALLANGEAU MICHEL	BIETT SEBASTIEN	BOURGEOIS JOEL
HUE PHILIPPE	LESOURD BEATRICE	SERREAU EVELYNE	BOURGEOIS EVELYNE

**D 47-2020 Travaux de reconstruction du logement dit de La Poste - Avenant n°2 au MAPA CLT2019-5**

En cours d'exécution du chantier, il est nécessaire de modifier comme suit la nature des prestations à réaliser dans le cadre du MAPA CLT2019-5 :

Entreprise SEINTIER : avenant de 1089.48 € TTC soit :

765.77 € HT pour la fourniture et l'installation d'un radiateur au pallier et pour la reprise de l'alimentation en gaz de la cuisine

224.66 € HT pour l'installation de prises et disjoncteurs supplémentaires

---

**Questions diverses :**

Salle des fêtes : sollicitation par un professeur de Yoga – accord de principe, tarif à étudier.

Accueil de loisirs La Ruche : le bureau de l'association a décidé qu'il n'y aurait pas d'ouverture cet été (crise sanitaire).

La commune a reçu des plants de l'AMF41 en soutien à l'horticulture du département : plantations près du lavoir.

Permanence de Raphaël GUILLOT, 2<sup>ème</sup> adjoint : lundi soir au mardi matin.

Commission communication : Virginie RENOUE, 1<sup>ère</sup> adjointe fixe une réunion le 17/06 pour préparer le prochain Echo de la Tour et réfléchir à la mise en place d'un site internet de la commune.

Travaux : Jean-Pierre REBOURS, 3<sup>ème</sup> adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux de reconstruction au logement communal 1 allée de la Gare et indique que les élus bénévoles ont réalisé des travaux de peinture en façade.

Ecole : des devis ont été demandés pour le remplacement de la porte de la classe des petits. Intervention à prévoir pour résoudre problèmes de fuites des gouttières.

Villejumard : dans le cadre des futurs travaux d'enfouissement des réseaux, réfléchir à une solution pour évacuer les eaux pluviales car inondations fréquentes rue des Puits.